

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture	
Date de signature : 12 juillet 2012	
Date de réception : 17 juillet 2012	
POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE	
<input checked="" type="checkbox"/> ACTE SIRE	Y
<input checked="" type="checkbox"/> COMPTE RENDU OFFICIEL	Y
<input checked="" type="checkbox"/> ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE	Y

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.728

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CRÉATION DE CINQ LICENCES DE TAXIS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

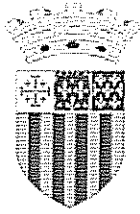
Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T. Infrastructures
Direction Gestion de Voirie
MD 97-46

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : M. Stéphane PAOLI

Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE

OBJET : CRÉATION DE CINQ LICENCES DE TAXIS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le nombre d'autorisations de stationner, de circuler et de charger sur la voie publique, appelées plus communément licences d'exploitation des taxis, sur la Commune d'Aix-en-Provence, arrêté au nombre de 59, n'a pas évolué depuis plusieurs années. Le ratio taxi/nombre d'habitants est par ailleurs bien inférieur à la moyenne des villes équivalentes.

Le nombre n'est pas lié à des quotas, ni fixé par les textes en vigueur, mais il doit correspondre à l'évolution socio-économique de la Commune. Par ailleurs, une augmentation du nombre de licences ne doit pas perturber l'équilibre économique actuel entre l'offre de taxi et la demande.

Cet équilibre entre offre et demande incite aujourd'hui la Ville d'Aix-en-Provence à envisager la création de 5 «licences» supplémentaires compte tenu du contexte actuel et à venir.

En effet, plusieurs éléments ont dicté ce choix:

- Multiplication des VTC (véhicules de tourisme avec chauffeurs) qui aujourd'hui chargent une clientèle proche de celle des taxis.
- Attribution de «licences» dans les communes voisines d'Aix-en-Provence, dont les taxis exercent dans un même bassin économique que les taxis aixois.
- Création de nouvelles infrastructures dans les mois à venir, nouvelle Gare Routière, Pôle d'échange du Plan d'Aillane avec un caractère multimodal dans lequel les taxis doivent prendre toute leur place.

Comme la loi l'y oblige, la Commune a créé une liste d'attente chronologique et publique sur laquelle figure toute personne désirant s'y inscrire. Cette liste a fait l'objet de plusieurs constats par huissier de

justice. A ce jour, sont inscrits, sur cette liste 94 demandeurs. Ce chiffre varie en fonction des nouvelles inscriptions et des radiations pour non respect des délais réglementaires de demande de réinscription annuelle.

Ce projet a été présenté à la Commission Communale des taxis du 14 Juin 2012. Cette dernière a émis, à l'unanimité, un avis favorable de principe **sous réserve que ces créations se fassent en 2 étapes (deux en fin d'année 2012 et trois en fin d'année 2013).**

Une fois le principe de création de ces «licences de taxis» supplémentaires adopté par le Conseil Municipal, Madame le Maire prendra les décisions d'attribution en prenant les 5 premières personnes inscrites sur la liste d'attente chronologique, sous réserve qu'elles remplissent les conditions fixées par les textes en vigueur. Conformément à cette liste, les cinq personnes qui pourraient être les attributaires des «licences de taxis» sont les suivantes par ordre chronologique :

- 1 - M. LIGNAC Guy
- 2 - M. PETRUS Patrick
- 3 - M. DOSSETTO Eric
- 4 - M. ROSA David
- 5 - M. TAGARIAN Richard

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à réaliser les démarches réglementaires préalables à sa décision d'attribution de cinq autorisations de stationner, de circuler et de charger sur la voie publique (licences d'exploitation des taxis).

2012.728 - CRÉATION DE CINQ LICENCES DE TAXIS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

89-12

Commune d' Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

2 délibérations transmises le 16/07/2012

Annule et remplace l'envoi des délibérations n°2012-676 (envoi papier) et n°2012-728
du 12 juillet 2012 (envoi électronique AR : A013-211300017-20120709-16472-DE-1-1_0)

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

Objet de la délibération : Comptabilité communale – Services de l'eau et de l'assainissement
– Budget supplémentaires pour l'exercice 2012 + annexe

DATE DE LA DELIBERATION : 09/07/2012

N° DE LA DELIBERATION: 2012-676

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

Objet de la délibération : Création de cinq licences de taxis supplémentaires sur le territoire
de la commune

DATE DE LA DELIBERATION : 09/07/2012

N° DE LA DELIBERATION: 2012-728

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

17 JUL. 2012

COURRIER ARRIVE